

# L'ENSEIGNANT

De l'académie de Créteil

## Dossier mutations intra académiques 2011

Du *vendredi 18 mars* 12h au *jeudi 31 mars* 12h, vous devez saisir vos vœux sur I-Prof rubrique SIAM. Vous pouvez joindre notre équipe par mél [ac-creteil@se-unsa.org](mailto:ac-creteil@se-unsa.org) ou par téléphone. Nous essayerons de répondre à vos questions et vous donner des conseils adaptés à votre situation. Vous pourrez ainsi émettre des vœux avec une meilleure connaissance des aspects propres à notre académie. Mais ce n'est que le début, il reste encore bien des étapes à franchir avant de connaître vers la mi-juin le résultat de votre affectation.

### Que se passe t il ? Qui fait Quoi?

**Le Rectorat** vous envoie l'accusé de réception de votre candidature, avec votre barème.

**Vous** vérifiez votre barème, vous nous contactez si vous pensez qu'il est erroné. Retournez l'accusé au rectorat par voie hiérarchique (ou di-

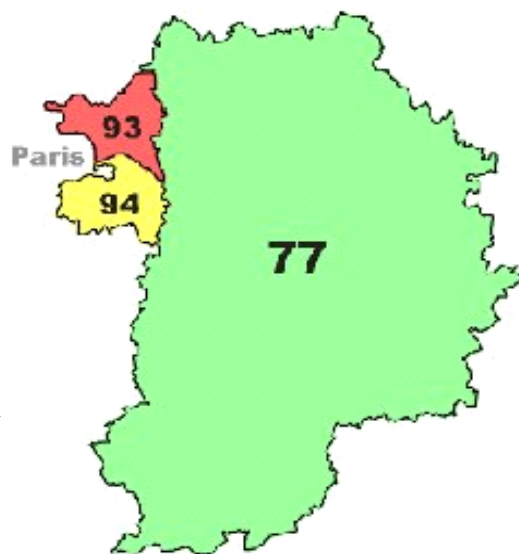
rectement si vous venez d'une autre académie) avant la date limite en indiquant les éventuelle remarques. Pensez avant de le remettre à en faire deux copies, une pour vous et une pour nous afin de suivre au mieux votre dossier.

**Vous** nous transmettez votre dossier de mutation complet rapidement après l'étape précédente.

**Nous** vérifions les barèmes des collègues qui nous ont adressé une fiche ou une réclamation et intervenons au Rectorat afin de faire valoir vos droits.

**Nous** participons la troisième semaine de mai aux groupes de travail de vérification des barèmes et vous informons des corrections apportées.

**Nous** participons en juin et juillet, aux commissions d'affectation des TZR et vous informons des résultats.



Les informations utilisées pour l'envoi de cette publication peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression prévus par la loi du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. S'adresser à SE-UNSA Académie de Créteil

### INFORMATIONS UTILES :

Site du SE-UNSA : [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

Le livret d'accueil (rubrique Mutation, Bulletins d'accueil, choisir Créteil)

Et site de la Section Académique: <http://sections.se-unsa.org/creteil>

Le livret d'accueil y est également disponible (rubrique Mutations)

Site du Rectorat : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr) : circulaire du mouvement.

Des infos sur les établissements par commune : <http://cafe.ac-creteil.fr>

Liste des postes vacants : sur SIAM

Après vous être renseigné et avant de valider vos vœux, vous pouvez nous contacter pour affiner votre stratégie (voir cadre ci-contre)

Secrétaire Académique:  
José SANCHEZ

Commissaires Paritaires  
Certifiés Agrégés  
José SANCHEZ  
Guillaume ORIOL

Responsable PLP  
Hamid SHANOUNE

Commissaires Paritaires CPE  
Morgane VERVIERS  
Lynda KACIOUI



### Section Académique de Créteil

Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives  
94010. CRETEIL CEDEX  
Tel : 01 42 38 69 16  
Fax : 01-53-72-85-36

Mél. : [ac-creteil@se-unsa.org](mailto:ac-creteil@se-unsa.org)  
Web : [sections.se-unsa.org/creteil](http://sections.se-unsa.org/creteil)

Du 18 mars- 12h au 31 mars 2011- 12h.  Le 1er avril 2011	Saisie des vœux sur SIAM via Iprof  Date limite de retour des dossiers médicaux et COTOREP au service médical académique
<b>Zones A , B et C : le 8 avril 2011</b>	Retour de <b>toutes</b> les confirmations de demande de mutation ainsi que des dossiers complémentaires prévus pour les postes spécifiques académiques
Du 28 avril au 03 mai 2011  3 mai : <u>Date limite de réception à la DPE des demandes écrites</u> de modification des barèmes retenus. (Fax DPE du Rectorat: 01.57.02.61.51)	1 <sup>er</sup> Affichage des barèmes sur SIAM
Le 05 mai 2011	Envoi des confirmations de saisie des préférences
Le 10 mai 2011	GT « priorité handicap »
Du 12 au 17 mai 2011	GT « Barèmes »
Le 12 mai 2010	Retour des confirmations de saisie des préférences
Le 18 mai 2011	GT « postes spécifiques académiques »
du 18 au 20 mai 2011  20 mai : <u>Date limite de réception à la DPE des ultimes demandes écrites de correction</u> des barèmes par les candidats ayant vu leurs barèmes rectifiés à l'issue des GTA	2 <sup>nd</sup> Affichage sur SIAM des barèmes retenus à l'issue des GTA
Du 08 juin au 14 juin 2011	C.A.P.A. et F.P.M.A. de mouvement
À partir du 9 juin 2011 (selon la date de l'examen de la discipline en commission ou formation)	Affichage des résultats sur SIAM I-Prof
À partir du 9 juin 2011 (selon la date de publication de la discipline)	Demandes de révision d'affectation
Le 21 juin 2011	Commissions de révision
Du 7 au 12 juillet 2011	Phase d'ajustement : affectation des TZR

1) - Toute formulation de vœu ZR permet la saisie de 5 préférences (établissements, communes, groupe de communes).

3) - Les actuels TZR qui souhaitent rester sur leur zone :

- sans participer au mouvement, doivent se connecter et saisir leurs préférences sur leur ZR actuelle.

- en participant au mouvement, doivent saisir tout d'abord leurs vœux puis ressortir pour saisir leur préférence dans le cas où ils n'obtiennent pas de mutation.

**Attention! Si vous êtes participant obligatoire**, nous vous recommandons vivement de prévoir des vœux ZR pour pouvoir formuler vos préférences pour ne pas risquer de se retrouver affecté par extension en ZR sans avoir pu formuler ces préférences!



## CONSEILS PRATIQUES

### Le 8 Avril retour de l'accusé de votre demande de mutation:

- vérifiez bien l'ordre de vos vœux, le barème de chacun!

En cas de doute contactez nous.

- vous pouvez apporter des modifications à l'ordre de vos vœux, dans ce cas les corrections doivent être effectuées avec clarté.

- si vous avez postulé pour une ou des Zones de Remplacement vos préférences vous seront communiqués le 5 mai. Il faudra les renvoyer avant le 12 mai 2011 pour confirmation

### Suivi de votre demande par nos Commissaires Paritaires:

- **Faites une copie de votre accusé de réception (éventuellement corrigé)**

- **Retournez-nous cette copie avec la fiche de suivi de la page 3 et la copie des pièces justificatives jointes.**

### Votre possibilité de contrôle:

- **du 28 avril au 3 mai** vous pouvez consulter votre demande et vos barèmes sur SIAM/iProf - Contactez le rectorat et informez-nous immédiatement de votre réclamation! Du 18 au 20 mai, affichage des barèmes après GT et 20 mai, date limite de réception de demande de correction de ces barèmes à la DPE.

### Résultats:

- **Nous informerons les collègues nous ayant envoyé la fiche dès la fin de la Commission d'affectation deuxième semaine de juin.**

**AU COURS DE CES OPERATIONS LES SYNDIQUES SERONT TRAITES EN PRIORITE !!!**

## ATTENTION!

Pour que les bonifications de rapprochement de conjoint soient prises en compte, **le premier vœu large doit obligatoirement être dans le département** du conjoint (ou limitrophe si le département du conjoint est en dehors de l'académie).

## SE SYNDIQUER DES AUJOURD'HUI

**En annexe, vous trouverez une fiche d'adhésion 2011/2012.**

**A noter que pour les TZR**, depuis 2009, l'ancienneté ZR n'est plus remise à zéro en cas de changement de zone de remplacement (suite à nos interventions auprès du Rectorat en 2008).

**A noter aussi** le déplafonnement de l'ancienneté ZR comme nous l'avions demandé en 2009 (20 points par année).

# MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2011

Agrégation    CAPES    CAPEPS    CAPET    CAPLP    CPE

## Académie de Créteil



**DISCIPLINE :** .....

**Académie d'origine :** .....

Adhérent    Non- adhérent    Je souhaite adhérer

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

### Informations complémentaires

Titulaire    Stagiaire

**Echelon au 31/08/2011**  
(ou au 01/09/2011 si reclassement): .....

**Reclassement :** OUI – NON  
Echelon de reclassement : .....ème

**Ex-fonctionnaire :** OUI – NON

**Ancienneté dans le poste :** ..... ans

**Rapprochement de conjoint :** OUI – NON

**Années de séparation :** ..... ans

**Enfants de moins de 20 ans :** .....

**Autorité parentale unique :** OUI - NON

**Points IUFM :** OUI – NON

**Bonifications :**  
TZR : .....ans  
APV : .....ans

**Mutation simultanée :** OUI – NON avec  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Catégorie : .....  
Discipline : .....  
Date de naissance :..... / ..... / 19.....

vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification	vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification
1					11				
2					12				
3					13				
4					14				
5					15				
6					16				
7					17				
8					18				
9					19				
10					20				

Fiche de suivi syndical à retourner (accompagnée de la photocopie de confirmation de la demande intra académique, de toutes les photocopies des pièces justificatives et de 2 timbres) à :

**Syndicat des Enseignants UNSA**  
Section Académique  
11/13 rue des Archives  
94010. CRETEIL CEDEX

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

**Date :** ..... **Signature :** .....

	<b>MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE</b>	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés	
<b>Ancienneté de service (échelon)</b>	Echelon au 30/08/10 x7 (ou au 01/09/10 si reclassement) HCl: 49+ éch HCl x7 CI Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : <b>21 points</b>	oui	oui	oui	oui			
<b>Ancienneté de poste</b>	<b>10 points</b> par an dans le poste comme titulaire+ <b>25 points</b> par tranche de 4 ans Stagiaires IUFM et COP : 0 point Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui			
<b>APV</b>	5 ans d'ancienneté : <b>120 points</b> 8 ans d'ancienneté : <b>150 points</b> <b>Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans des APV</b>	oui oui	oui oui	oui oui	non non			
	<b>Sortie anticipée du dispositif APV:</b> (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV) 1 an: <b>25 points</b> 2 ans: <b>50 points</b> 3 ans: <b>75 points</b> 4 ans: <b>100 points</b> 5 ans: <b>120 points</b> 6 ans: <b>130 points</b> 7 ans: <b>140 points</b> 8 ans: <b>150 points</b>	oui oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui Oui	oui oui oui oui oui Oui Oui	non non non non non Non			
<b>Ex PEP1</b>	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 <b>et au plus tard le 01/09/2003:</b> 5 ans et plus: <b>200 points</b>	oui	oui	oui	oui			
<b>Ancienneté référent en collège RAR</b>	5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège RAR <b>150 points</b> à partir de 2011 pour les enseignants affectés en 2006 <b>200 points</b> après 8 ans	oui	oui	oui	non			
<b>Bonification d'attractivité</b>	<b>500 points</b> sur le vœu Etablissement si celui-ci est un collège classé AR, CLAIR ou relevant de l'action logement.				oui			
<b>Personnels affectés sur ZR</b>	- <b>20 points</b> par année même sur des ZR différentes de l'académie de Créteil, <b>non plafonné.</b> -Stabilisation sur poste fixe des TZR <b>Stabilisation sur Vœu Ambition Réussite: 100 points</b>  <b>PHASE D'AJUSTEMENT UNIQUEMENT: 200 points de stabilisation:</b> sur l'établissement où on exerçait en 2009-2010 Mettre de préférence cet établissement en première préférence	oui non	Oui 50 pts	oui non	oui 75			
<b>Stagiaires</b>	Bonification ex-IUFM : <b>50 points</b> sur le premier vœu large <b>quel que soit son rang</b>	oui	oui	oui	non			
	Bonification liée au reclassement des stagiaires en situation : <b>100 points</b>  <b>Stagiaire ex titulaire d'un autre corps: 1000 points pour l'ancien département d'affectation</b>	oui oui	oui oui	oui non	non non			
<b>Situation familiale</b>	<b>Rapprochement de conjoint : 150,2 points</b> ou <b>30,2 points</b> enfants à charge de moins de 20 ans (18 pour RRE) : <b>50 points</b> par enfant Années de séparation, 1an : <b>50 points</b> , 2ans <b>75 points</b> , 3ans (et plus) <b>100 points</b> Rapprochement Résidence de l'enfant: 30 points Mutation simultanée entre conjoints: <b>pas de bonification</b>	150.2 oui oui oui	150.2 oui oui oui	30.2 oui non non	non non non			
<b>Bonification prioritaire au titre du handicap</b>	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: <b>1000 points</b>	oui	oui	oui	non			
<b>Carte scolaire</b>	-Bonification pour carte scolaire établissement : <b>1500 pts</b> dan l'ordre suivant :	4	3	2	1			
<b>Réintégration</b>	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : <b>1500 pts</b> Sortant de réadaptation: <b>1000 pts</b> Autres réintégrations: <b>1000 pts</b>	oui oui oui	oui oui oui	oui non non	oui non non			
<b>Professeur agrégé</b>	<b>200 points</b> sur tout vœu de type lycée sauf dans les disciplines où on n'enseigne qu'en lycée.							
<b>Sportif de haut niveau</b>	<b>50 points</b> par année sur ZRA, ZRD et DPT , ACA	oui	oui	non	non			
<b>TOTAL</b>								
<b>VERIFICATION :</b> Ne rien inscrire ci-contre	Barème à revoir							

# Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, et être couvert pour l'année scolaire à venir. Les syndiqués qui renouvellent maintenant leur adhésion se voient bénéficier pour l'année 2011-2012 d'un tarif préférentiel de 125€ (pour 66% déductible du montant vos impôts).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable, qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous, et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié. On ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...



A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

## Bulletin d'adhésion spécial stagiaires Entrant dans l'académie de Créteil

Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives  
94010. CRETEIL CEDEX

### SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : .....  
Adresse :  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : Portable : .....  
Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) :  oui  non

### SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

### CATÉGORIE :

- Agrégé(e)  Bi-admissible Discipline :  
 Certifié(e)  PLP  
 Professeur EPS  Conseiller(e) principal(e) d'éducation

### COTISATION

Échelon : ..... Indice : ..... Montant de la cotisation : 125 €

**(tarif annuel pour Certifié, Cospsy, CPE, PLP, prof EPS néo-titulaire, valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012). Le paiement fractionné ne prendra effet qu'en octobre 2011.**

Mode de paiement  Chèque  Virement  Espèces  
 Paiement fractionné :  Première demande  Renouvellement

Cette cotisation au tarif préférentiel de 125€ pour une année scolaire et demie, pour 66% déductible du montant vos impôts, est accordée uniquement aux stagiaires entrant dans l'académie de Créteil, du 01/04/2011 au 01/07/2011, à valoir pour l'année scolaire 2011-2012. Tous les stagiaires peuvent en bénéficier.

**J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :**

*Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier et de votre carrière, adhérez au SE-UNSA.

# INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

## Ce formulaire n'est à remplir que

Si vous optez pour la première  
fois pour des prélèvements automatiques  
ou

Si vous avez changé de compte  
depuis l'année dernière

## Compléter

Nom, prénom, adresse du débiteur  
(titulaire du compte)

Nom et adresse précise de l'établisse-  
ment qui gère le compte à débiter

Numéro du compte à débiter  
Dater et signer la demande et l'autorisa-  
tion de prélèvement



## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je régularise le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

### NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA**  
**209, Boulevard Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

### COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

### NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COTE A DEBITER

--	--	--	--

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

### NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

### DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

### NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

**Syndicat des Enseignants - UNSA**  
**209, Boulevard Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.